

Dossier de presse

Réaménagement de l'aire du Bois du Juré

AOUT 2014



Direction interdépartementale des routes Est

SOMMAIRE

Pourquoi réaménager l'aire du Bois du Juré ?

Des travaux réalisés dans un contexte général de saturation et de difficulté d'entretien des aires de repos de l'A31

A - L'aire du Bois du Juré : un aménagement prioritaire

B - Les objectifs de l'opération

C - La démarche environnementale

D - Le déroulement de l'opération

E - Des règles de civisme à respecter pour préserver l'aire



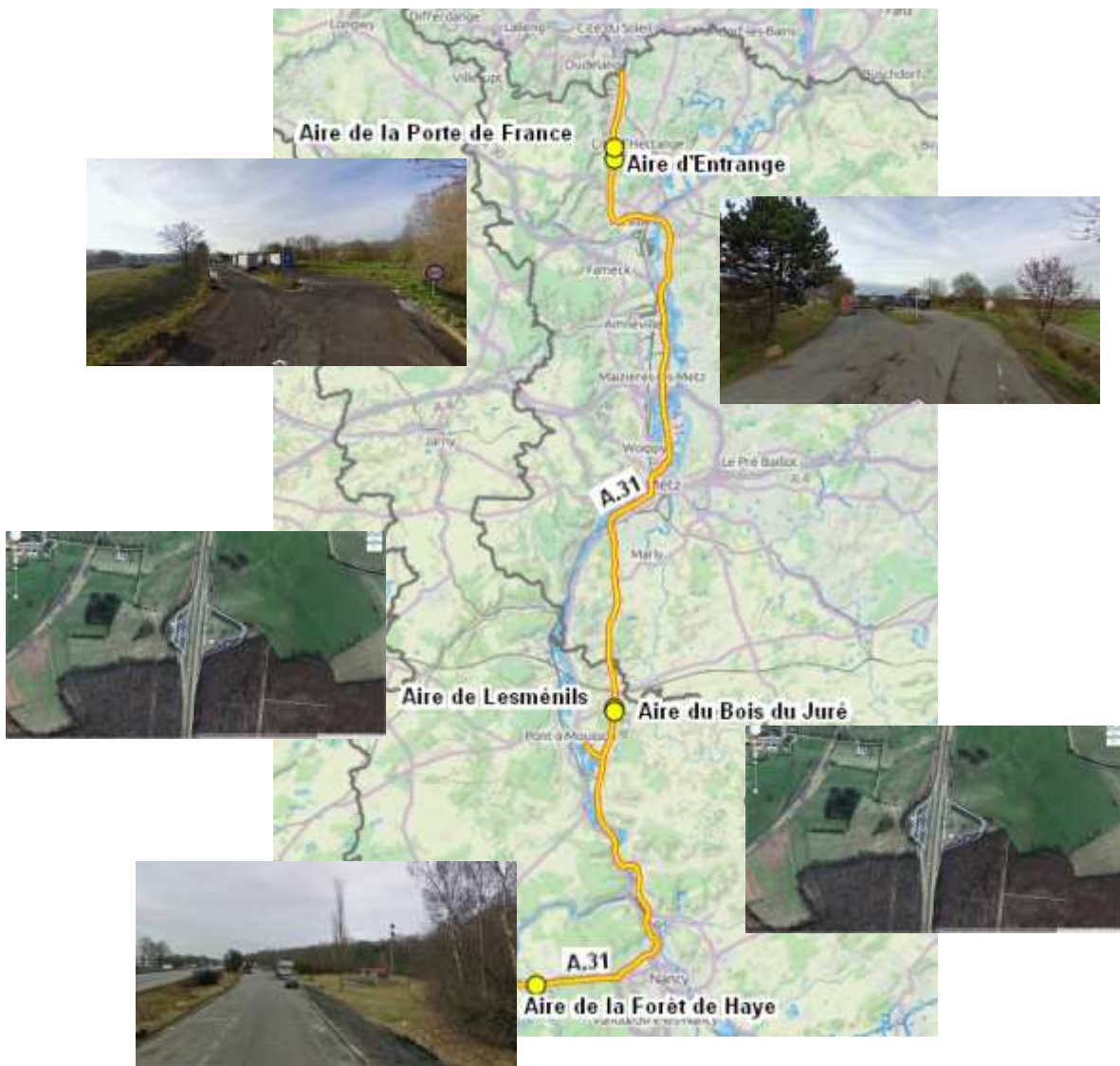
Un contexte général de saturation et de difficulté d'entretien des aires de repos de l'A31

L'A31 entre Toul et Luxembourg compte cinq aires de repos (deux au nord de Thionville : Portes de France et Entringe, deux près de Pont-à-Mousson : Lesménils et Bois du Juré, une au niveau de Velaine : forêt de Haye).

Compte tenu du trafic de PL (entre 10 000 et 15 000 PL/jour en fonction des sections d'A31), ces aires sont totalement saturées et entraînent des stationnements dangereux des PL, souvent jusque sur les bandes d'arrêt d'urgence ou voies d'accès aux aires.

On dénombre actuellement un déficit de 200 places poids lourds sur l'ensemble des aires de service et de repos de l'A31 entre Nancy et Luxembourg.

Outre ces problèmes de saturation PL, ces aires posent des difficultés d'entretien souvent liées aux incivilités des usagers : toilettes vandalisées et sales, nombreux débris, malgré un ramassage régulier des déchets par la DIR Est.



Les aires de repos de l'A31 gérés par la DIR Est

A – L'aire du Bois du Juré : un aménagement prioritaire

La DIR Est, en partenariat avec la DREAL Lorraine, s'est engagée dans une démarche d'extension et de réhabilitation des aires de repos de l'A31.

L'aire de repos du Bois du Juré se situe dans le sens Nancy-Luxembourg, axe fréquenté quotidiennement par 57 000 véhicules dont 9 400 PL. L'aménagement de l'aire n'a pas évolué depuis la construction de l'autoroute (années 1970).

La rénovation et l'extension de cette aire a été retenue en priorité parce qu'elle dispose de la plus grande capacité d'extension. En effet, le nombre de places PL a été multiplié par cinq. Elle permet ainsi d'augmenter de 25 % la capacité de l'axe Nancy-Luxembourg en places de stationnement PL. Cette aire contribuera à une meilleure sécurité de tous les usagers, grâce à de meilleures conditions d'accueil notamment pour les temps de repos.



Implantation d'une aire de pesée

D'autres aires sont en cours d'étude, notamment celles du nord de Thionville et devraient faire l'objet d'aménagement dans les prochaines années.

B - Les objectifs de l'opération

La réhabilitation intégrale de cette aire a permis de traiter les différents aspects de son fonctionnement pour répondre aux besoins suivants :

- augmenter au maximum la capacité d'accueil des PL tout en restant dans les emprises foncières existantes,
- d'améliorer le service apporté aux usagers incluant la mise en place d'une aire de pesée nouvelle génération pour le contrôle des PL
- améliorer la géométrie des voies d'entrée et de sortie de l'aire
- améliorer l'entretien et l'exploitation en période hivernale lors du passage des engins de la DIR Est, avec des aménagements permettant un entretien simple et avec des coûts réduits.

C - La démarche environnementale

Le programme du projet a fait l'objet d'une démarche environnementale et comprend :

- l'allongement de la voie d'entrée et la modification de la voie de sortie depuis l'autoroute ;
- la modification et l'agrandissement des zones de stationnement des PL en passant l'offre à 71 places et des véhicules légers en passant l'offre à 41 places, dont 2 pour les personnes à mobilité réduite ;
- l'implantation d'une aire de pesée PL avec raccordement aux systèmes de pesée dynamique existant sur l'A31 ;
- la création d'un système de collecte et de traitement des eaux de chaussée et la construction d'un bassin de traitement des eaux pluviales avant rejet dans le milieu naturel ;
- la mise en place d'un bloc sanitaire autonome, d'un éclairage adapté, d'une zone pique-nique sur surface engazonnée et de containers semi-enterrés pour le tri sélectif de déchets ;
- la reprise de la signalisation verticale et horizontale.

Mise en place d'un bloc sanitaire autonome



D - Le déroulement de l'opération

1. L'historique

Jun 2010	Études diagnostic des aires de repos
De août à décembre 2010	Études d'avant-projet
Décembre 2012	Validation des études de projet
Juillet 2013	Avis dossier loi sur l'eau
Mai 2013	Avis autorité environnementale
Février 2013	Avis service de l'assainissement autonome
Septembre 2013	Début des travaux de préparation

2. Le planning opérationnel

La fermeture de l'aire du Bois du Juré est effective depuis début novembre 2013. Les travaux de réalisation de l'élargissement de l'aire ont démarré quelques jours plus tard pour une durée de 10,2 mois.

Les travaux d'allongement et de modification des bretelles d'entrée et de sortie de l'aire ont été réalisés d'avril à juin 2014.

L'inauguration est programmée le 21 août 2014. La DIR Est procédera à l'ouverture de l'aire dans la nuit du 21 au 22 août.

L'aménagement paysager est prévu à l'automne 2014.

Le pilotage stratégique et le pilotage opérationnel ont été assurés par la DIR Est. Les travaux ont été confiés à l'Entreprise Lingenheld.



Les travaux ont été organisés de manière à minimiser la gêne à l'utilisateur avec deux phases d'exploitation :

■ **Réalisation de l'élargissement de l'aire**, phase qui comprend la majeure partie des travaux d'augmentation de capacité de l'aire et de son équipement, ainsi que la création du bassin. La circulation a été maintenue sur l'A31. Les bretelles d'accès à l'aire ont été condamnées.



Création du bassin

■ **Allongement et modification des bretelles d'entrée et de sortie de l'aire** au printemps 2014 après la période hivernale. Ils ont nécessité la neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence à l'aide d'une protection renforcée au droit des bretelles d'entrée et de sortie. Les voies de circulation de l'A31 ont été réduites (voie rapide 2,80 m - voie lente 3,20 m) avec une interdiction de dépassement pour les poids lourds et une vitesse progressivement réduite de 110 km/h à 70km/h sur les 900 m de neutralisation.

L'information auprès des usagers et professionnels de la route a été présente tout au long de ces travaux.



Bretelle d'entrée

Le montant de cette opération est de 3,5 M €, financés par l'État (Direction des Infrastructures de Transport).

E - Des règles de civisme à respecter pour préserver l'aire

Cette aire dispose de tout le confort et des dispositifs modernes que l'on peut rencontrer sur une aire de repos aujourd'hui (éclairage, bloc sanitaire autonome, tri des déchets, assainissement...).

La DIR Est a fait le nécessaire pour minimiser les coûts d'entretien et les rendre compatibles avec son budget de fonctionnement. Néanmoins, il est certain que seul un respect des règles de civisme par les usagers permettra de conserver sur le long terme une aire propre et accueillante.



Vue générale de l'aire du Bois du Juré avant inauguration



Zone pique-nique

A N N E X E

La DIR Est – Direction Interdépartementale des Routes Est (créée par décret du 16 mars 2006) est un service du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie.

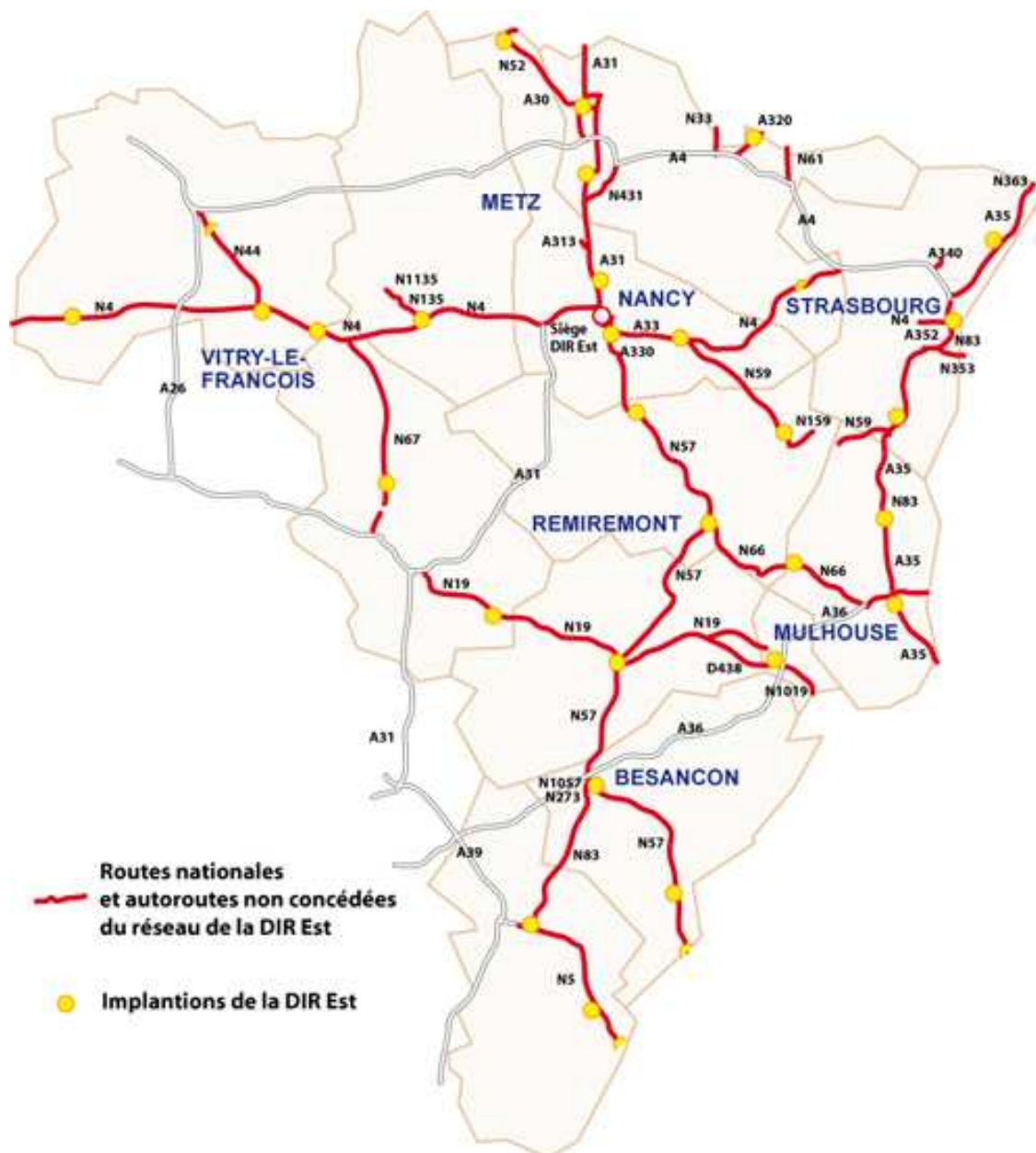
Son réseau de 1 650 km traverse 12 départements du quart Nord-Est de la France.

Il est composé des routes nationales et des autoroutes non concédées (gratuites) de ce secteur.

Ce sont plus de 1000 agents qui travaillent en continu pour assurer l'entretien et le fonctionnement de ce réseau routier national, mais aussi pour construire les routes de demain.

Son organisation s'articule autour :

- des services du siège situé à Nancy
- de 3 divisions d'exploitation : Besançon, Metz et Strasbourg
- de 2 services d'ingénierie routière (SIR) : SIR Lorrain et SIR Alsace Franche-Comté.



Pour plus d'informations, consultez notre site : www.dir-est.fr